MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction générale
de la gendarmerie nationale

Décision n° 5628 du 6 février 2018 portant promotion d'un sous-officier de gendarmerie du cadre général des organismes centraux – branche « formations extérieures »

NOR : *INTJ1802667S*

Le ministre d'État, ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu la décision n° 93181 du 1er décembre 2017 (NOR : INTJ1727079S),

Décide :

Article 1er

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1er mars 2018 :

Guy Patrice NIGEND : 173936 NLS : 8027734

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 6 février 2018.

Pour le ministre d'État et par délégation :
Le général, sous-directeur
de la gestion du personnel,
O. COURTET